

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4EME REUNION DE 2017****Séance du 18 octobre 2017****CD20171018_44****id. 3663**

L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme DEBIAIS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

MOTION RELATIVE À LA LGV

Vu la motion présentée par le groupe "Mobilisés pour le Tarn-et-Garonne" ,

Vu l'avis de la commission des vœux

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Adopte la motion suivante :

"Cet été encore, le Département, par l'intermédiaire de son président, renouvelait son attachement au projet de ligne à grande vitesse (LGV) entre Bordeaux et Toulouse et regrettait l'ambivalence de l'État sur cette question.

Les autorités nationales ne sont toujours pas sorties de l'ambiguïté à ce sujet. En effet, il ressort des dernières déclarations de Madame Elisabeth Borne, ministre en charge des transports, que le Gouvernement préparerait déjà une « sortie de la pause » annoncée en juillet par le Président de la République en matière de grands projets d'infrastructures.

Aux termes de ces interventions, nul ne sait si la prolongation de la LGV jusqu'à Toulouse est remise en cause, retardée ou si elle demeure prévue dans le cadre du calendrier initial.

Pourtant, cet équipement apparaît structurant pour notre territoire et indispensable au développement à long terme de l'intégralité de l'ancienne région Midi-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne notamment. C'est pourquoi, le Conseil départemental a, dès l'origine, accompagné la réalisation du projet, en particulier par l'exercice de sa compétence en matière d'aménagement foncier ou la contribution au financement d'études.

En outre, la situation d'incertitude sur le sort de leur bien, dans laquelle sont placés les propriétaires de terrains ou d'habitations situés sur le tracé, pourrait devenir intolérable si elle venait à s'éterniser du fait de l'indécision des acteurs publics nationaux.

Par suite, il est désormais impératif que l'État adopte enfin une position claire et définitive à ce propos.

Au surplus, quelle que soit sa décision, la réhabilitation et la modernisation rapides des lignes existantes restent indispensables pour assurer la sécurité et améliorer le confort des milliers de passagers qui l'empruntent quotidiennement, notamment pour se rendre sur leur lieu de travail à bord des TER.

Considérant ce qui précède, réunis en session, les conseillers départementaux de Tarn-et-Garonne :

- affirment leur soutien à la construction de la ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse comprenant la gare de Bressols en Tarn-et-Garonne,

- *demandent à l'État de prendre rapidement, clairement et définitivement sa décision concernant ledit projet de LGV,*
- *attirent l'attention de l'État sur la nécessité de réhabiliter et de moderniser les lignes existantes et de préserver les gares existantes".*

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC